

5 mai 2023 (mise à jour)

Langue de l'original : français

# COI FOCUS

# MAURITANIE

# L'homosexualité

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

## Table des matières

<b>Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Cadre juridique et institutionnel.....</b>	<b>6</b>
1.1. Législation .....	6
1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité .....	6
1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels .....	6
1.2. Actions judiciaires.....	7
1.2.1. Peine de mort .....	7
1.2.2. A l'encontre d'homosexuels.....	7
1.2.3. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes .....	9
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	9
1.3.1. A l'encontre d'homosexuels.....	9
1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes .....	10
<b>2. Climat social.....</b>	<b>10</b>
2.1. Attitude de la société .....	10
2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité .....	10
2.1.2. Position et rôle des médias .....	11
2.1.3. Violences homophobes.....	11
2.1.4. Atteinte aux droits.....	14
2.2. Visibilité .....	15
2.2.1. Liberté d'expression.....	15
2.2.2. Lieux de rencontre.....	17
2.2.3. Associations.....	17
<b>3. Contexte socio-politique.....</b>	<b>19</b>
3.1. Situation générale du pays.....	19
3.2. Position des acteurs politiques.....	19
3.3. Position des acteurs religieux .....	19
<b>Résumé .....</b>	<b>20</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>21</b>

---

## Liste des sigles utilisés

ACLS	Association pour conscience de la lutte contre le VIH/SIDA
AGD	Association des gestionnaires pour le développement
AMDH	Association mauritanienne des droits de l'homme
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CCM	Comité de coordination multisectoriel
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
DIDR	Division de l'information, de la documentation et des recherches
ECPM	Ensemble contre la peine de mort
HIV	Human immunodeficiency virus
HRW	Human Rights Watch
HSH	Hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes
IST	Infections sexuellement transmissibles
LGBT(QI+)	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres (Queers, Intersexes)
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONAM	Ordre national des avocats de Mauritanie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
RFI	Radio France internationale
USDOS	United States Department of State
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBTQI+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Trans, Queers et Intersexes) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]<sup>1</sup>. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]<sup>2</sup>.

La présente recherche s'intéresse essentiellement à la situation spécifique des homosexuels en Mauritanie. Le terme « homosexuel » désigne tant les hommes que les femmes mais lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des uns ou des autres, le Cedoca utilisera alors les termes « gay » et « lesbienne ». D'autres termes et sigles utilisés par les sources consultées dans le cadre de cette recherche sont également cités dans le présent document ; c'est le cas des sigles HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes), LGBT, LGBTQI+ et du terme wolof *gordiguen* signifiant littéralement « homme-femme ».

Le présent rapport constitue une mise à jour du COI Focus daté du 5 septembre 2016 et il comprend trois parties. La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes, au cours de ces trois dernières années (depuis 2020). La deuxième partie concerne la situation des homosexuels dans la société mauritanienne. Il s'agira, d'une part, de s'interroger sur les perceptions socio-culturelles de l'homosexualité, sur l'état de la violence homophobe ainsi que sur les différences de traitement dont peuvent faire l'objet les homosexuels sur le plan socio-économique et, d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations. Enfin, le troisième chapitre décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

Aucune source spécialisée dans la défense des droits des homosexuels en particulier ou des droits de l'homme en général ne rapporte de façon détaillée la situation des homosexuels en Mauritanie. Ce rapport a été rédigé sur base de sources publiques disponibles. Il s'agit notamment des rapports portant sur la situation générale des droits de l'homme en Mauritanie publiés par les organisations

<sup>1</sup> « Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender » : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

<sup>2</sup> « Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms » : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

internationales Human Rights Watch (HRW) et Freedom House ainsi que par le Département d'Etat américain (United State Department of State, USDOS).

Le Cedoca se base également sur des informations recueillies auprès de plusieurs interlocuteurs mauritaniens. Cheikh Eteka Traoré, binational du Nigeria et de la Mauritanie, médecin et coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), a été contacté par téléphone le 19 avril 2023. Celui-ci a notamment affirmé que les informations qu'il avait communiquées en 2016 en tant que consultant pour le Fonds mondial sont toujours d'actualité. Jibril Sy, président de l'association mauritanienne SOS Pairs éducateurs<sup>3</sup> dédiée à la lutte contre le sida, a été contacté par téléphone le 21 février 2023. Enfin, Aliou Diop, président de l'Association des gestionnaires pour le développement (AGD)<sup>4</sup>, une autre association mauritanienne active dans la lutte contre le sida, a été contacté par téléphone le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les questions suivantes leur ont été posées :

- La situation des homosexuels a-t-elle évolué ces dernières années et si oui, à quel niveau ?
- Connaissez-vous des cas de poursuites judiciaires sur base de l'article 308 du Code pénal ?
- Les homosexuels sont-ils poursuivis pour d'autres motifs ?
- Connaissez-vous des cas de dénonciations d'homosexuels ?
- Que sont devenus les homosexuels qui ont été arrêtés en janvier 2020 ? Que s'est-il réellement passé ?
- Quelle est l'attitude des forces de sécurité à l'égard des homosexuels ?
- Quelle est la crainte principale des homosexuels ?
- Comment l'homosexualité est-elle abordée par les médias ?
- Quel rôle jouent les leaders religieux et/ou les personnalités politiques ?
- Y a-t-il des associations qui défendent les droits des homosexuels ?
- Quelles sont les organisations qui travaillent dans le domaine de la lutte contre le VIH ?
- Peuvent-elles travailler en toute liberté ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles sont les discriminations à l'égard des homosexuels ?

Enfin, certaines informations contenues dans ce rapport sont issues de sources plus anciennes et n'ont pas été actualisées car elles portent sur des aspects fondamentaux de la problématique (représentations sociales de l'homosexualité, attitude de la société) qui évoluent très lentement<sup>5</sup>.

Le Cedoca a clôturé la recherche le 19 avril 2023.

---

<sup>3</sup> SOS Pairs éducateurs est une association créée en 1999, qui est engagée dans la lutte contre le sida et/ou la promotion des droits humains en Mauritanie : SOS Pairs éducateurs [site Internet], s.d., [url](#)

<sup>4</sup> AGD est une association créée en 2003 et reconnue en 2004, qui vise la promotion de la santé sexuelle et reproductive des populations défavorisées : Plateforme ELSA, 08/2021, [url](#)

<sup>5</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

## 1. Cadre juridique et institutionnel

### 1.1. Législation

La Mauritanie est une République islamique au sein de laquelle l'Islam est la seule religion du peuple et de l'Etat<sup>6</sup>. Le Code pénal mauritanien, promulgué en 1983, combine le droit musulman et le droit dit « moderne »<sup>7</sup>.

#### 1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité

Les relations sexuelles hors mariage relèvent de la Zina<sup>8</sup> et sont formellement prohibées. L'article 307 indique :

« Tout musulman majeur de l'un ou l'autre sexe, coupable de crime de Zina commis volontairement et constaté, soit par (4) quatre témoins, soit par l'aveu de l'auteur, soit, en ce qui concerne la femme, par un état de grossesse, sera puni publiquement, s'il est célibataire, d'une peine de flagellation de cent (100) coups de fouet et d'un an d'emprisonnement »<sup>9</sup>.

L'article 308 réprime par la peine de mort<sup>10</sup> « tout musulman majeur qui aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe »<sup>11</sup>.

S'il s'agit de deux femmes, l'article 308 indique qu'elles seront punies par la peine prévue à l'article 306, paragraphe premier, selon lequel :

« Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur et aux mœurs islamiques ou a violé les lieux sacrés ou aidé à les violer, si cette action ne figure pas dans les crimes emportant la Ghissass ou la Diya<sup>12</sup>, sera punie d'une peine correctionnelle de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 5.000 à 60.000 UM [de 13 à 158 euros<sup>13</sup>] »<sup>14</sup>.

#### 1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels

Selon l'édition 2023 du rapport du Département d'Etat américain *Country Report on Human Rights Practices* : « No laws protect LGBTQI+ persons from discrimination based on sexual orientation, gender identity or expression, or sex characteristics »<sup>15</sup>.

C'est également ce qu'indique Equaldex, un site fournissant des cartes qui répertorient l'avancée des droits des personnes LGBT à travers le monde<sup>16</sup>.

<sup>6</sup> *Constitution de la République islamique de Mauritanie du 20 juillet 1991 (version consolidée de 2017)*, 2020, [url](#)

<sup>7</sup> Jeune Afrique, 02/07/2010, [url](#) ; ECPM, 09/2020, [url](#)

<sup>8</sup> Terme qui désigne les relations entre des personnes non mariées et non liées par un vœu religieux : Bellakhdar S., 2008, [url](#)

<sup>9</sup> *Ordonnance 83-162 du 09 juillet 1983 portant institution d'un Code Pénal in Journal Officiel de la République islamique de Mauritanie n0608-609*, 29/02/1984, [url](#)

<sup>10</sup> En 2015, huit pays continuent à maintenir dans leurs législations la peine de mort pour les homosexuels. Il s'agit de l'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unis, de l'Iran, de la Mauritanie, du Soudan du Nord, du Yémen ainsi que certaines régions du Nigeria et de Somalie : Slate.fr, 21/06/2015, [url](#)

<sup>11</sup> *Ordonnance 83-162 du 09 juillet 1983 portant institution d'un Code Pénal in Journal Officiel de la République islamique de Mauritanie n0608-609*, 29/02/1984, [url](#) ; Planète Réfugiés-Droits de l'homme (Drici N.), 09/2020, [url](#)

<sup>12</sup> Termes qui font référence à la loi du talion qui consiste en la réciprocité du crime et de la peine : Tricoit J-P., 2019, [url](#)

<sup>13</sup> CoinMill.com – Le convertisseur de devises, 14/02/2023, [url](#)

<sup>14</sup> *Ordonnance 83-162 du 09 juillet 1983 portant institution d'un Code Pénal*, 29/02/1984, [url](#)

<sup>15</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>16</sup> Equaldex, 2023, [url](#)

## 1.2. Actions judiciaires

### 1.2.1. Peine de mort

Selon les informations disponibles sur le site de l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM), la Mauritanie se trouve en situation de moratoire de fait. La dernière exécution remonte à 1987 et faisait suite à une condamnation à mort prononcée par un tribunal militaire<sup>17</sup>.

Cette situation est considérée comme problématique par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) qui souligne dans un rapport du mois d'avril 2013 que la durée de détention criminelle, remplaçant la peine de mort, n'est dès lors pas fixée<sup>18</sup>.

De nombreuses infractions sont passibles de la peine de mort en Mauritanie<sup>19</sup>. Seules les cours criminelles ainsi que le tribunal spécial sur les affaires de terrorisme sont habilités à statuer sur des affaires passibles de la peine capitale. La Mauritanie compte une cour criminelle par province (*wilaya*) et trois cours criminelles à Nouakchott<sup>20</sup>.

D'après le *Rapport alternatif de l'AMDH, ECPM, CECUNLCE et WCADP soumis à la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) en vue de sa 73<sup>ème</sup> Session ordinaire du 20 octobre au 9 novembre 2022* :

« La Mauritanie observe l'un des plus longs moratoires sur le continent africain puisque la dernière exécution date de 1987. [...] Néanmoins, les magistrats continuent de prononcer des condamnations à mort ; en 2021, 61 condamnations à mort auraient été prononcées. Fin 2021, 183 condamnés à mort étaient détenus dont 1 femme et 18 étrangers »<sup>21</sup>.

### 1.2.2. A l'encontre d'homosexuels

Les sources consultées dans le cadre de cette mise à jour rapportent l'arrestation de plusieurs homosexuels au mois de janvier 2020. Selon l'organisation internationale Freedom House, il s'agit de huit hommes qui assistaient à une fête d'anniversaire dans un restaurant de Nouakchott ainsi qu'une femme et le propriétaire du restaurant. Les huit hommes ont été condamnés en février à deux ans de prison pour avoir imité des femmes. La femme a été condamnée à une peine avec sursis et le propriétaire des lieux a été acquitté. Début mars 2020, une cour d'appel a confirmé leurs condamnations mais a suspendu les peines de sept hommes et réduit la peine du huitième<sup>22</sup>.

D'après HRW, les huit hommes ont été condamnés le 30 janvier 2020 par un tribunal correctionnel à deux ans de prison ferme pour « outrage public à la pudeur » et « [incitation] à la débauche » en vertu des articles 264 et 306 du Code pénal. Ils ont été arrêtés le 23 janvier 2020 après la diffusion d'une vidéo les montrant en train de fêter un anniversaire dans un restaurant. HRW rapporte que d'après le rapport de police, les huit hommes « ont avoué être homosexuels » lors d'interrogatoires au cours desquels ils n'ont pas eu accès à un avocat. La Cour d'appel de Nouakchott a confirmé leur condamnation le 4 mars 2020 mais a réduit les peines initiales à six mois de prison, avec sursis pour sept d'entre eux. L'organisateur de l'évènement a été condamné à deux mois de prison qu'il avait déjà purgés<sup>23</sup>.

<sup>17</sup> ECPM, 09/2020, [url](#)

<sup>18</sup> CNDH, 04/2013, [url](#)

<sup>19</sup> AMDH et al., 10-11/2022, [url](#)

<sup>20</sup> Planète Réfugiés - Droits de l'homme (Drici N.), 09/2020, [url](#)

<sup>21</sup> AMDH et al., 10-11/2022, [url](#)

<sup>22</sup> Freedom House, 24/02/2022, [url](#)

<sup>23</sup> HRW, 07/02/2020, [url](#)

Ces évènements ont provoqué des réactions d'indignation auprès de la population mauritanienne et notamment sur les réseaux sociaux<sup>24</sup>. Un article du journal mauritanien Le Calame précise que les huit homosexuels ont été détenus à la prison civile de Dar Naïm<sup>25</sup>.

D'après Jibril Sy, le président de SOS Pairs éducateurs, cet évènement est « à considérer avec prudence » car les vidéos qui ont été réalisées pendant la fête ont beaucoup circulé sur la toile et ont ensuite servi à alimenter des dossiers d'asile. Jibril Sy a ajouté que cet évènement témoigne du fait que les autorités évitent de condamner des personnes sur base de l'article 308 du Code pénal sanctionné par la peine de mort. Les huit hommes ont bien été accusés d'homosexualité mais ils ont finalement été inculpés d'« atteinte à la pudeur », un délit puni de quelques mois de prison. Tous ont été par la suite libérés<sup>26</sup>.

Aliou Diop, président de AGD, affirme de la même manière que les homosexuels ont été condamnés à quelques mois de prison pour des motifs tels que l'atteinte à la pudeur, l'outrage et la débauche en raison des tenues vestimentaires et de danses jugées provocantes<sup>27</sup>.

Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur d'autres cas de poursuites et/ou condamnations d'homosexuels après cet évènement. Un article de France info rapporte que « [l]a justice a eu connaissance de cas similaires à celui qui fait l'objet de cet article, mais a souvent 'laissé tomber, sans jamais appliquer aucune peine contre un suspect de cette nature' a indiqué à l'AFP une source judiciaire »<sup>28</sup>. D'après le rapport du Département d'Etat américain de mars 2023, les autorités mauritaniennes n'appliquent pas les mesures pénales incriminant l'homosexualité : « The government did not enforce the law criminalizing consensual same-sex sexual activity »<sup>29</sup>.

Le Cedoca a également sollicité plusieurs interlocuteurs sur la question des actions judiciaires engagées à l'encontre d'homosexuels. Les informations recueillies sont présentées ci-après.

Jibril Sy n'a pas connaissance de cas d'homosexuels emprisonnés pour ce motif car il est (quasi) impossible d'en apporter la preuve selon l'article 307 (l'aveu de l'auteur ou quatre témoins oculaires). Selon lui, les textes criminalisant l'homosexualité servent à « rappeler les valeurs religieuses de l'Etat mauritanien » mais « n'ont pas vocation » à être appliqués. Par contre, des homosexuels ont déjà été arrêtés et/ou condamnés pour d'autres motifs lors de règlements de compte. Certains, généralement issus de milieux populaires, ont fait de la prison pour des raisons liées à la drogue ou à la prostitution. A la question de savoir si des dénonciations sont courantes, Jibril Sy a répondu ne pas avoir connaissance de tels cas. C'est peu crédible car il faut pouvoir prouver l'homosexualité et dans le cas contraire, on peut se faire accuser soi-même de calomnie (voir Code pénal)<sup>30</sup>.

Aliou Diop n'a jamais entendu parler de cas de dénonciation et les mêmes raisons sont invoquées : il est impossible d'amener les preuves de l'homosexualité et d'un point de vue religieux, faire de fausses dénonciations est mal perçu ; on peut être accusé de calomnie. La source affirme que de manière générale, la justice ne constitue pas la principale crainte des homosexuels mauritaniens<sup>31</sup>.

C'est également ce qu'avait déclaré le docteur Cheikh Eteka Traoré en 2016. La crainte de poursuites judiciaires n'est, selon lui, pas une réalité en Mauritanie. L'homosexualité est un sujet tabou dont les autorités ne parlent pas. Ensuite, le Code pénal s'inspire de la loi islamique et il est donc « extrêmement difficile voire impossible de prouver un fait d'homosexualité ». Par contre, les homosexuels peuvent « tomber sous le coup de la loi de la prostitution » parce que c'est un fait plus facile à prouver. Ce fut le cas de nombreux homosexuels sénégalais qui se retrouvent dans des réseaux

<sup>24</sup> La Nouvelle Tribune, 20/01/2020, [url](#) ; Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>25</sup> Le Calame via Cridem, 31/01/2020, [url](#)

<sup>26</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>27</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>28</sup> Franceinfo, 29/01/2020, [url](#)

<sup>29</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>30</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>31</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023



de prostitution à Nouakchott et Nouadhibou pour assurer leur subsistance<sup>32</sup>. Cheikh Eteka Traoré a indiqué par téléphone le 19 avril 2023 que ces informations sont toujours d'actualité<sup>33</sup>.

### 1.2.3. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Parmi les sources consultées pour cette recherche, le Cedoca n'a trouvé aucune information sur des actions judiciaires menées à l'encontre d'auteurs de violences homophobes.

## 1.3. Attitude des forces de l'ordre

### 1.3.1. A l'encontre d'homosexuels

Dans un article publié en 2012 dans la revue *Politique Africaine*, Christophe Broqua, anthropologue<sup>34</sup>, note que dans certains pays où les comportements homosexuels sont condamnés par la loi, les homosexuels peuvent vivre « sans problème majeur » mais qu'« un tel contexte favorise souvent des pratiques de chantage et d'extorsion »<sup>35</sup>.

Dans un courrier électronique du 20 mai 2014, la présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) a affirmé que les homosexuels font souvent l'objet de racket ou d'escroquerie par les forces de sécurité, surtout lors des patrouilles nocturnes. Ceux qui acceptent les conditions du racket sont immédiatement relaxés<sup>36</sup>.

Selon l'édition 2023 du rapport publié par le Département d'Etat américain : « LGBTQI+ persons were sometimes harassed and arbitrarily arrested by security forces. On May 26, police in the town of Teyarett arrested a group of six persons accused of 'unnatural acts'. They were released after a few days in police custody ». La source indique également : « LGBTQI+ persons were reportedly harassed and subjected to violence from the National Police, the General Group for Road Safety, [...] ». Une association citée dans le rapport fait cependant état d'une évolution favorable :

« According to the National Solidarity Association, an LGBTQI+ NGO, conditions for LGBTQI+ persons were better than previous years, including less harassment by public authorities and an increased ability to meet discreetly without difficulties »<sup>37</sup>.

Jibril Sy a déclaré que le racket des « hommes en tenue » est une réalité ; quand ils ont besoin d'argent, ils s'en prennent facilement à des homosexuels qu'ils ont identifiés et plus facilement aux homosexuels étrangers, plus vulnérables<sup>38</sup>.

Pour Aliou Diop, il existe des actes isolés de violence policière. Le racket existe car il est facile de s'en prendre aux « HSH » mais ce n'est pas une pratique généralisée et cela vise surtout les étrangers<sup>39</sup>.

Pour le docteur Cheikh Eteka Traoré, la crainte de la police est bien réelle et lorsqu'un homosexuel fait l'objet d'un contrôle et/ou d'une arrestation policière, deux cas de figure sont possibles : soit la personne vient d'un milieu favorisé et dispose des moyens financiers pour soudoyer les policiers, soit

<sup>32</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016

<sup>33</sup> Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>34</sup> Christophe Broqua, anthropologue, a consacré ses premières recherches aux mobilisations collectives liées au sida et à l'homosexualité en France. Depuis 2003, il enquête sur le même sujet en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal) : [Ethnographiques.org](http://Ethnographiques.org), 27/07/2016, [url](#)

<sup>35</sup> Broqua C., 05/06/2012, [url](#)

<sup>36</sup> Mbaye F., présidente de l'AMDH, courrier électronique, 10/06/2014

<sup>37</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>38</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>39</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

elle est démunie financièrement et pourra faire l'objet de mauvais traitements et/ou de menaces. L'affaire ne sera pas, selon la source, suivie d'actions judiciaires<sup>40</sup>.

### 1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Selon un responsable associatif cité dans un rapport de mission de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en mars 2014 : « la police ne donne pas suite aux plaintes déposées par des homosexuels agressés ou inquiétés »<sup>41</sup>.

Aucune autre information n'a pu être trouvée parmi les sources consultées dans les délais impartis pour cette recherche.

## 2. Climat social

### 2.1. Attitude de la société

#### 2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité

La religion musulmane est particulièrement ancrée dans la société mauritanienne. Selon l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, la Mauritanie est officiellement dénommée « République islamique » et selon l'article 5, « l'Islam est la religion du peuple et de l'État ». Dans son préambule, le texte proclame l'Islam comme seule source de droit et rappelle que la famille est la cellule de base de la société islamique<sup>42</sup>. Plus de 99 % de la population est musulmane de rite malékite<sup>43</sup>.

Selon un responsable associatif rencontré par l'OFPRA en 2014 : « l'homosexualité est un sujet sensible dans un pays où la quasi-totalité de la population se réclame de la religion musulmane ». Les interlocuteurs rencontrés évoquent par ailleurs les perceptions négatives de l'homosexualité, qui peut être considérée « comme une maladie ou une déviance qu'il faut soigner » ou comme « un comportement non conforme à l'ordre social qui entache l'honneur de la famille »<sup>44</sup>.

Fatimata Ball, représentante des personnes vivant avec le VIH au sein du Comité de coordination multisectoriel (CCM), instance de coordination nationale des subventions du Fonds mondial en Mauritanie, est citée dans un article publié par l'organisation Aidspace en décembre 2014 : « C'est impossible de dire le mot homosexuel en public », car « [on les considère comme] des personnes 'maudites' qu'il ne faut pas côtoyer. Certains disent qu'il ne faut pas leur serrer la main, sans quoi, pendant quarante jours, vos prières ne servent à rien ». Le même article indique : « [...] les homosexuels appartiennent à un groupe sans existence officielle auquel on se réfère uniquement par son acronyme, les 'HSH', les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes »<sup>45</sup>.

Dans un article de 2017, Christophe Broqua rapporte que dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dont la Mauritanie, « le vocabulaire désignant aujourd'hui les homosexuels renvoie à la dimension du

<sup>40</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016 ; Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>41</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>42</sup> *Constitution de la République Islamique de Mauritanie*, 20/07/1991, [url](#)

<sup>43</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>44</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>45</sup> Aidspace, 05/12/2014, [url](#)

genre plus qu'à celle de l'orientation sexuelle ». On utilise ainsi les expressions « homme-femme » ou « ni homme ni femme » (*gordiguen* en langue wolof)<sup>46</sup> pour désigner les homosexuels<sup>47</sup>.

Christophe Broqua déclare, dans un article publié en 2019, que « l'homosexualité n'est pas un sujet public comme cela est devenu le cas au Sénégal »<sup>48</sup>.

Jibril Sy et Aliou Diop ont répondu à la question des représentations sociales de l'homosexualité en mentionnant le tabou qui gravite autour de cette question<sup>49</sup>.

Pour le docteur Traoré, contacté en 2016 et en 2023, l'homosexualité est un « non-sujet ». On n'en parle pas, ni au niveau gouvernemental ni même au niveau associatif et il n'existe aucune étude sur la situation des gays en Mauritanie. D'après lui, la législation existante contribue à réprimer les débats sur le sujet, y compris au sein des cercles de droits humains<sup>50</sup>. L'homosexualité féminine est à peine mentionnée ou complètement ignorée<sup>51</sup>.

### 2.1.2. Position et rôle des médias

Selon les informations communiquées par Jibril Sy, la presse mauritanienne ne parle pas de l'homosexualité. La situation est fort différente de certains pays de la sous-région où la presse va jusqu'à dénoncer des personnes homosexuelles. En Mauritanie où la société est encore tribale, la tribu, le clan, la famille ont énormément d'importance dans les relations sociales. Dès lors, les journalistes sont prudents et ne cherchent pas à dénoncer des personnes<sup>52</sup>.

Aliou Diop a également affirmé que les médias ne parlent pas d'homosexualité. L'association AGD a déjà organisé des réunions pour la presse sur la stigmatisation du VIH et sur les formations qui étaient données aux leaders religieux. C'est aussi une manière détournée de parler de l'homosexualité<sup>53</sup>.

La consultation de la presse mauritanienne en ligne sur le site Cridem, premier site d'information francophone en Mauritanie, révèle que depuis 2016, seuls quelques articles rapportent des faits divers impliquant des « homosexuels » arrêtés lors de fêtes<sup>54</sup>.

### 2.1.3. Violences homophobes

D'après le rapport de mission de l'OFPRA de 2014 :

« Lorsque l'homosexualité d'un proche est découverte ou 'soupçonnée', les réactions familiales sont le plus souvent très négatives. Interrogés à ce sujet, les interlocuteurs rencontrés lors de la mission évoquent plusieurs cas de figure possibles :

<sup>46</sup> « Pendant longtemps, le *góor-jigéen* était un homme biologique paré de vêtements et d'attributs féminins (maquillage, dépigmentation de la peau, etc.), agrégé au monde des femmes, principalement celles de la haute société (nommées *diriyanké*), le *góor-jigéen* occupait au Sénégal, durant la majeure partie du XXe siècle, la fonction de maître de cérémonie lors de mariages ou de baptêmes par exemple, notamment grâce à son savoir-faire culinaire (dont l'une des traces est l'existence pérenne de la 'sauce *góor-jigéen*'). Il se chargeait plus ordinairement d'égayer le quotidien de ces dames, en empruntant certaines de leurs manières et façons d'être, mais aussi de les conseiller » : Broqua C., 20/12/2017, [url](#)

<sup>47</sup> Broqua C., 20/12/2017, [url](#)

<sup>48</sup> Broqua C. et al., 10/06/2021, [url](#)

<sup>49</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023 ; Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>50</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016

<sup>51</sup> Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>52</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>53</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>54</sup> Le Calame via Cridem, 31/01/2020, [url](#) ; L'Authentique via Cridem, 08/11/2016, [url](#)

- selon un représentant d'une organisation internationale en poste à Nouakchott, il arrive que la famille ne dise rien et fasse mine de ne rien savoir. Toutefois, dans certains cas, elle cherchera à marier son enfant homosexuel pour 'préserver l'honneur de la famille'.

[...]

- dans certains cas, des membres de la famille tenteront de 'raisonner' leur proche homosexuel, en arguant que la société ne peut pas comprendre cela et en associant l'homosexualité à une maladie devant être soignée. Toutefois, un responsable associatif précise que les proches ne feront pas appel à un imam pour éviter que celui-ci en appelle à la justice ou à la mort de la personne.

- un membre d'une association mauritanienne dédiée à la lutte contre le sida mentionne des cas d'homosexuels engagés dans l'armée par leur famille pour les inciter à changer d'orientation sexuelle.

- un homosexuel risque d'être stigmatisé ou rejeté par sa famille, mais en règle générale, celle-ci préférera cacher l'homosexualité d'un proche plutôt que de porter plainte contre lui.

Un responsable associatif indique que 'la culture sociale, la tribu et la famille sont des notions très importantes' en Mauritanie. Ainsi, malgré son rejet de l'homosexualité, une famille pourra prendre la défense d'un de ses membres homosexuel en cas de problème avec la police, car celui-ci reste, malgré tout, 'un enfant de la famille'.

- divers interlocuteurs n'excluent pas la possibilité qu'une famille, ou certains de ses membres, puissent réagir violemment après la découverte de l'homosexualité d'un proche, voire le menacer de mort. Un membre d'une association dédiée à la lutte contre le sida déclare ne pas avoir eu directement affaire à des personnes menacées de la sorte, mais dit avoir entendu parler de pareils cas.

- les interlocuteurs rencontrés lors de la mission affirment n'avoir jamais eu connaissance d'homicide fondé sur l'homosexualité d'un individu en Mauritanie.

- certains homosexuels rejetés par leurs proches fuient leur famille, parfois même leur région. Selon un responsable associatif, ces cas renforcent 'la vulnérabilité' des homosexuels car il s'agit le plus souvent de jeunes sans travail et qui dépendent économiquement de leurs parents [...] »<sup>55</sup>.

Le rapport précité fournit également les informations suivantes sur les critères qui peuvent influencer l'attitude de la société envers les homosexuels :

« Selon un responsable associatif, la communauté négro-mauritanienne est 'plus tolérante' que la communauté maure concernant l'homosexualité. Un autre responsable associatif rencontré lors de la mission estime que la perception de l'homosexualité est la même dans toutes les communautés ethniques. Au-delà des considérations ethniques, il apparaît que la richesse et les fonctions exercées par une personne homosexuelle peuvent lui conférer une certaine forme de protection. D'autre part, il ressort des informations recueillies lors de la mission que la tolérance varie en fonction de la personne concernée. En effet, selon divers interlocuteurs, l'attitude de la société n'est pas la même vis-à-vis de l'homosexualité masculine, de l'homosexualité féminine, et des gorgiguen [...] »<sup>56</sup>.

En ce qui concerne l'homosexualité féminine, le rapport de l'OFPRA indique ce qui suit :

« Aminettou Mint El Moctar, présidente de l'Association des femmes chefs de famille (AFCF), estime que l'homosexualité féminine constitue en Mauritanie un sujet tabou auquel la société attache peu d'importance. Selon cette interlocutrice, les lesbiennes vivent plus encore cachées que les hommes. De manière générale, les gens ne parlent pas de cela et les lesbiennes elles-mêmes ne veulent pas

<sup>55</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>56</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

parler de leur homosexualité. Selon plusieurs interlocuteurs, les femmes dont l'homosexualité est connue sont issues de grandes familles et protégées par celles-ci. Il s'agit souvent d'intellectuelles ou de femmes occupant des postes à responsabilités. Dans les milieux sociaux plus défavorisés, les lesbiennes identifiées seraient beaucoup plus rares.

Divers interlocuteurs remarquent en outre que les lesbiennes sont relativement plus tolérées que les hommes homosexuels et sont, pour la plupart, protégées par leur statut social ou par leur appartenance à certaines familles.

Selon un responsable associatif, lorsque l'homosexualité d'une de ces femmes est découverte, son entourage ne la soutiendra pas, mais elle ne sera pas inquiétée pour autant »<sup>57</sup>.

Selon différents interlocuteurs rencontrés en Mauritanie par Christophe Broqua, « l'homosexualité, bien que théoriquement pénalisée, est relativement tolérée en Mauritanie, pourvu qu'elle soit discrète ». Dans l'article qu'il a publié en 2019, il écrit ainsi :

« À Nouakchott notamment persiste la possibilité pour des homosexuels 'de grande tente', c'est-à-dire de familles éminentes et fortunées, majoritairement maures (Boulay, 2005), de vivre leur orientation sexuelle sans être inquiétés du moment qu'ils respectent un certain code de discrétion. De l'avis d'un responsable d'ONG [organisation non gouvernementale] à Nouakchott, il existe dans un grand nombre de familles maures un fort attachement à la réputation du 'clan', qu'elles seraient prêtes à défendre en toute circonstance. La révélation de l'homosexualité d'un de ses membres (donc une brèche dans le principe de discrétion susmentionné) aboutit davantage à une mise à l'écart au sein de la famille qu'à une expulsion du domicile, telle qu'on peut la voir au Sénégal. La discrétion dans l'attitude de l'homosexuel 'découvert' est exigée par sa famille en contrepartie d'une relative tolérance. En cas de maladie, ce sont également les familles qui prennent en charge et aident les personnes infectées. Ceux qui ne sont pas nés dans une 'grande famille' ne jouissent pas d'une telle protection et sont, dans les quartiers les plus populaires de la ville, parfois victimes d'agressions et de vols de la part de bandes de 'jeunes', de harcèlement par les forces de police, de plaintes classées sans suite »<sup>58</sup>.

Un article publié sur Franceinfo à propos des homosexuels arrêtés à Nouakchott en janvier 2020 fournit des informations similaires :

« La société mauritanienne tolère dans certaines circonstances la présence de personnes gay ou lesbiennes, qui sont d'ailleurs régulièrement invitées à participer à des fêtes de mariage et à des réjouissances populaires sans être inquiétées. Mais elles sont pour la plupart du temps moquées par l'opinion et se font très discrètes »<sup>59</sup>.

L'édition 2023 du rapport du Département d'Etat américain mentionne : « LGBTQI+ persons were reportedly harassed and were subject to violence from [...], neighbors, and family members ». Toujours selon le rapport, « LGBTQI+ persons lived in perpetual fear of being expelled from their families, had difficulty finding employment, and were rejected by society in general. As a result they did not attend or participate in public activities due to fears of retribution and violence »<sup>60</sup>.

Pour Jibril Sy, la principale crainte des homosexuels mauritaniens vient du jugement social et notamment de la famille. Ceux qui prennent la route de l'exil vivent une situation de marginalisation extrême avec d'une part, le rejet de la famille et d'autre part, l'absence de ressources pour s'émanciper seul. L'homosexualité est plus facilement passée sous silence dans les familles aisées. De manière générale, la société mauritanienne est très tolérante et la situation n'est pas comparable à celle de certains pays de la sous-région. Certaines attitudes telles que porter des tenues vestimentaires

<sup>57</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>58</sup> Broqua C. et al., 10/06/2021, [url](#)

<sup>59</sup> Franceinfo, 29/01/2020, [url](#)

<sup>60</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

provocantes (avec par exemple des sacs à main de femmes) généralement constatées chez des migrants homosexuels, ne sont par contre pas tolérées socialement<sup>61</sup>.

Aliou Diop affirme également que la crainte principale des homosexuels est celle du rejet de la famille et donc de l'isolement social. Concernant l'attitude de la société en général, l'homosexualité est tabou et donc peu connue des Mauritaniens ; pour beaucoup, elle est associée au comportement efféminé ou à certaines activités comme la cuisine ou la danse. La situation n'est pas comparable à celle d'autres pays de la sous-région où il existe une réelle prise de conscience de l'homosexualité et où une partie importante de la société civile soutient le mouvement homophobe<sup>62</sup>.

Enfin, pour le docteur Traoré, les homosexuels mauritaniens craignent d'abord le rejet ou le mépris de la famille et/ou de leur quartier. Vient ensuite la crainte du rejet de la tribu, du village et de la famille élargie dont la principale conséquence est la précarité économique. La crainte sera différente selon le profil des personnes ; la religion, l'éducation, les moyens financiers, la famille, le réseautage (le fait d'être en réseau avec d'autres homosexuels) sont des facteurs qui ont une influence sur la possibilité (ou non) de rejet social. Il existe aussi une relative tolérance pour les artistes homosexuels surtout dans les castes et familles de griots. Enfin, des cas de personnes violentées dans la rue en raison de leur orientation sexuelle supposée ou révélée ont déjà été rapportés<sup>63</sup>.

En ce qui concerne l'homosexualité féminine, toujours selon le docteur Traoré, elle « est à peine mentionnée ou complètement ignorée »<sup>64</sup>.

#### 2.1.4. Atteinte aux droits

Sur l'accès aux soins pour les malades, le rapport de l'OFPRA mentionne :

« Les soins des Infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/SIDA sont très limités en Mauritanie, et ne sont pas délivrés dans tous les centres. Selon les responsables d'une association dédiée à la lutte contre le sida rencontrés à Nouakchott, un seul centre traite le sida à Nouakchott. Dans le reste du pays, il n'existe que deux ou trois centres, appelés Centres de traitement ambulatoire (CTA). Certains centres de santé prennent en charge certaines IST autres que le sida. Cette association peut faire des dépistages, mais quand les membres de cette ONG se rendent compte qu'une personne est séropositive, ils doivent l'envoyer au Laboratoire de Référence Nationale, qui va confirmer si la personne est ou non séropositive. Après cela, cette personne pourra se rendre au CTA et prendre son traitement. Les responsables de cette association soulignent qu'en raison des discriminations existant à l'égard des homosexuels et des prostitués, certaines organisations nationales disposent d'un service de soins adaptés et spécialement dédiés à ces 'populations clef', qui sont généralement rejetées dans les structures publiques de santé »<sup>65</sup>.

Le rapport USDOS 2023 mentionne les difficultés de trouver un emploi et de s'impliquer dans la vie politique pour les membres de la communauté LGBTQI+ en raison de facteurs socio-culturels. Il fait aussi état de discriminations de la part de certains membres du personnel de santé comme le refus de soigner des personnes en raison de leur orientation sexuelle<sup>66</sup>.

<sup>61</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>62</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>63</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016 ; Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>64</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016 ; Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>65</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>66</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

D'après un reportage de Radio France internationale (RFI) en 2021, les HSH « n'osent pas se rendre dans les structures de soin »<sup>67</sup>. Abdallahi Ould Sidi Ali du secrétariat exécutif national de lutte contre le VIH a déclaré à RFI que « les organisations de la société civile peuvent intervenir sans entrave » malgré la criminalisation de l'homosexualité car le pays a signé des conventions universelles sur les droits humains<sup>68</sup>.

Interrogé sur la question de l'accès aux soins de santé, Jibril Sy a répondu que les homosexuels choisissent de ne pas se présenter dans les centres de santé par crainte d'y être stigmatisés (auto-stigmatisation). Il ajoute que le personnel de santé n'est effectivement pas suffisamment sensibilisé ni formé aux problématiques du VIH mais que les valeurs inhérentes à leur profession priment généralement sur leurs convictions personnelles/religieuses (liées à l'éducation familiale). Une autre raison qui empêche les homosexuels de se rendre dans les centres de santé est le manque de ressources financières. Il est donc souvent difficile de les soigner, ce qui peut renforcer le sentiment de stigmatisation. Cette source précise que SOS Pairs éducateurs a pour projet de travailler sur la formation des agents de santé et sur l'accès aux ressources financières<sup>69</sup>.

Aliou Diop a quant à lui souligné les difficultés à trouver un logement ou un travail<sup>70</sup>.

## 2.2. Visibilité

### 2.2.1. Liberté d'expression

D'après le rapport de l'OFPPRA, les homosexuels sont contraints de cacher leur orientation sexuelle :

« Selon les responsables des deux associations dédiées à la lutte contre le sida, beaucoup d'homosexuels sont contraints de se marier pour cacher leur orientation sexuelle. Divers interlocuteurs soulignent que beaucoup d'homosexuels sont contraints de se marier et de fonder une famille pour ne pas susciter la suspicion. Certains homosexuels cachent leur orientation sexuelle mais refusent de se marier. A cet égard, un homosexuel maure rencontré lors de la mission affirme que sa famille ignore son orientation sexuelle et dit avoir choisi de vivre hors du foyer familial pour éviter une trop grande pression sur la question du mariage. Cet éloignement rend la pression familiale moins forte, mais sa famille lui parle souvent de son futur mariage. [...]

Plusieurs interlocuteurs indiquent qu'il n'est pas choquant de voir des hommes non mariés vivre ensemble en Mauritanie. Ainsi, selon un responsable associatif, il arrive que des homosexuels vivent en couple, ou que plusieurs homosexuels vivent sous le même toit, notamment lorsqu'ils ont fui leur famille, en se faisant passer pour de simples amis. Toutefois, selon un membre d'une association dédiée à la lutte contre le sida, si la véritable nature de leur relation venait à être connue, 'cela peut devenir dangereux'. [...]

Un homosexuel maure rencontré lors de la mission dit cacher son orientation sexuelle à ses proches, notamment pour ne pas empêcher sa sœur de trouver un mari. Cependant, un responsable associatif estime que l'homosexualité d'une personne n'aura pas forcément d'incidence sur les mariages de membres de sa famille. Selon lui, 'En général, les gens n'enquêtent pas sur les frères et sœurs. Ce qui peut davantage poser problème dans un mariage, ce sont les parents, notamment si l'un des parents est d'une mauvaise moralité, car ce ne sont pas des individus que l'on marie, mais des familles' »<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> RFI, 06/12/2021, [url](#)

<sup>68</sup> RFI, 06/12/2021, [url](#)

<sup>69</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>70</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>71</sup> OFPPRA, 06/2014, [url](#)



Le statut de *gordiguen* a fait l'objet d'une attention particulière par l'OFPRA :

« Initialement, le terme *gordiguen* renvoie à une profession. Il s'agit d'hommes qui participent à des fêtes, notamment des mariages, en jouant de la musique et en préparant les repas. Les instruments de musique qui les accompagnent sont le tam-tam et une sorte de harpe, appelée *ârdin*. Cependant, la notion de *gordiguen* est plus complexe qu'une simple définition de profession. En effet, un amalgame entre *gordiguen* et homosexuels demeure très répandu dans la société mauritanienne. [...] Certains homosexuels font une distinction entre eux et les *gordiguen*, mais considèrent que ceux-ci font partie de la communauté homosexuelle, et signalent que certains *gordiguen* ont des relations avec des hommes. Néanmoins, certains *gordiguen* rencontrés lors de la mission refusent expressément cet amalgame. Ces derniers expliquent que le statut de *gordiguen* constitue pour eux une activité lucrative et affirment passer la plupart de leurs journées dans leur famille avant de partir certains soirs dans des fêtes pour gagner un peu d'argent. Certains disent fréquenter des ministres et de hautes personnalités dans le cadre de leur travail, et indiquent ne pas vouloir que leur nom soit associé à des pratiques homosexuelles. Certains *gordiguen* soulignent que leur but n'est pas de chercher des hommes pour avoir des relations et qu'ils n'ont pas de rapport homosexuel. L'un d'entre eux indique être marié et n'avoir de relations sexuelles qu'avec des femmes.

En sus de leurs activités lors des mariages, les *gordiguen* font office d'entremetteurs entre les hommes et les femmes. Un membre d'une association dédiée à la lutte contre le sida signale que certains *gordiguen* montrent des photos de femmes disponibles à des hommes en quête de relations sexuelles, et servent aussi d'intermédiaires auprès de femmes fortunées à la recherche d'un homme pour une rencontre discrète.

Toutefois, les interlocuteurs rencontrés n'indiquent pas explicitement qu'il s'agit là de proxénétisme, ou d'une mise en relation rétribuée [...].

Ainsi, les *gordiguen* ne se cachent pas et revendiquent leur appartenance à cette profession. Cependant, des *gordiguen* rencontrés lors de la mission signalent que certains individus refusent de manger les plats qu'ils ont préparés, en raison de leur séropositivité réelle ou supposée »<sup>72</sup>.

Un article publié en février 2016 sur le site d'actualité Cridem évoque le cas des homosexuels mauritaniens désignés par le terme de *gordiguen* :

« [...] Ceux-ci se retrouvent dans les cérémonies de mariage, de baptême, dans les lieux d'animation à l'occasion des campagnes électorales etc. Ils servent souvent de cuisiniers pour les familles nanties, mais également de facilitateurs (proxénètes).

Ils sont généralement issus des communautés *beïdanes*, *haratine* et *wolof*. Les *Wolofs* excellent dans le chant, la danse et dans le commerce des produits de beauté. Les homosexuels *Haratines* s'occupent, le plus souvent, des travaux ménagers, la danse et la musique (joueurs de *Tam-tam* et *d'ardine*) [...] »<sup>73</sup>.

Le rapport 2023 de USDOS mentionne à propos de la visibilité des homosexuels : « LGBTQI+ identity was rarely publicly identified or discussed, which observers attributed to the severity of the stigma and the legal penalties attached to it ». La source affirme également : « In view of the social stigmatization associated with LGBTQI+ identity, most LGBTQI+ persons hid their identities to avoid problems with family, friends, or government authorities ». Enfin, toujours selon le rapport, « Public demonstration of LGBTQI+ status or identity was taboo according to local custom and law and was restricted by social pressure and law »<sup>74</sup>.

<sup>72</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>73</sup> DuneVoices via Cridem, 19/02/2016, [url](#)

<sup>74</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)



En ce qui concerne l'homosexualité des femmes, Jibril Sy fait savoir que le sujet est très peu abordé. Les associations ne sont pas encore outillées pour aider les lesbiennes car leurs besoins spécifiques ne sont pas connus. Etant donné qu'elles ne sont pas un canal pour la transmission du VIH, la société leur accorde moins d'importance<sup>75</sup>.

Selon le docteur Traoré, « l'homosexualité féminine est à peine mentionnée ou complètement ignorée »<sup>76</sup>. Elle est également très peu abordée par les organisations de lutte contre le VIH<sup>77</sup>.

### 2.2.2. Lieux de rencontre

Selon le rapport de mission de l'OFPPRA :

« Les responsables des deux associations dédiées à la lutte contre le sida mettent en exergue l'absence de 'lieux de drague homosexuels'. Afin d'éviter les stigmatisations et d'éventuels problèmes avec la police, les homosexuels ne se rencontrent pas dans des lieux spécifiques ou notoirement connus comme étant fréquentés par des homosexuels. Ces lieux sont donc, par contrainte, privés et confidentiels.

Cependant, ces interlocuteurs désignent certains endroits comme des lieux de rencontre potentiels, après une première prise de contact par téléphone ou internet : la plage, certains cafés du centre-ville de Nouakchott, des cybers cafés, des habitations privées, etc. Selon ces responsables, les homosexuels forment une petite communauté en Mauritanie. Il s'agit d'un « réseau cellulaire et internet », où les informations sont transmises par 'le bouche à oreille'. Une fois le contact pris, les homosexuels se rencontrent dans des cafés, des appartements privés, etc. Un responsable associatif indique qu'il est facile et peu coûteux de louer un appartement et souligne que les lieux de rencontre et les moyens de communication varient selon le niveau social des individus. [...] L'interlocuteur précité rappelle que la communauté homosexuelle communique et se connaît 'à tous les niveaux sociaux'. De ce fait, comme la majeure partie de la communauté homosexuelle vit à Nouakchott, nombre d'homosexuels originaires de province viennent s'y installer après leurs études secondaires ou pour trouver du travail. Selon lui, il est beaucoup plus compliqué de vivre son homosexualité à l'intérieur du pays, car il s'agit 'de petites villes où les gens se connaissent' »<sup>78</sup>.

Lors d'un entretien téléphonique avec le docteur Traoré, ce dernier a déclaré :

« Il est important de faire partie d'un réseautage (qui va au-delà des frontières) via Facebook ou d'autres médias sociaux. L'accès aux réseaux sociaux est 'une aubaine' pour les homosexuels. Maintenant, ce sont généralement des jeunes qui ont fait le lycée et qui en ont les moyens qui y ont facilement accès »<sup>79</sup>.

### 2.2.3. Associations

SOS Pairs éducateurs est une association créée en 1999, engagée dans la lutte contre le sida et/ou la promotion des droits humains en Mauritanie<sup>80</sup>. Selon son président Jibril Sy, les autorités sont bien au courant des actions que met en œuvre l'association pour lutter contre le VIH avec les personnes à

<sup>75</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>76</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016

<sup>77</sup> Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>78</sup> OFPPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>79</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016 ; Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>80</sup> SOS Pairs Educateurs [site Internet], s.d., [url](#)

haut risque, notamment les homosexuels. L'Etat prend en charge la problématique du VIH en fournissant les moyens de prévention tels que les préservatifs et les kits de dépistage<sup>81</sup>. L'association organise des campagnes de dépistage communautaire et des activités de sensibilisation auprès des populations vulnérables<sup>82</sup>. L'association reste néanmoins discrète car le jugement social reste très présent<sup>83</sup>.

AGD est une autre association qui travaille dans le domaine de la lutte contre le sida<sup>84</sup>. Aliou Diop, le président, indique qu'elle est présente dans cinq régions du pays donc sur deux tiers du territoire. Elle est informée des autres cas via des membres de la communauté. L'association ne dispose pas de lieux d'hébergement<sup>85</sup>.

Tant Aliou Diop que Jibril Sy ont déclaré que SOS Pairs éducateurs et AGD étaient les seules associations actives pour la défense des droits des homosexuels en Mauritanie. Des organisations de défense des droits humains font parfois appel à eux pour venir en aide à des homosexuels<sup>86</sup>.

Il existe cependant une troisième association, l'Association pour conscience de la lutte contre le VIH/SIDA (ACLS) créée et reconnue en 2007 qui est présidée par Moctar Salem Ould Lehbib<sup>87</sup>. Cependant, le Cedoca n'a pas pu obtenir plus d'informations à son sujet dans les délais impartis pour cette recherche.

Cheikh Eteka Traoré a déclaré qu'en Mauritanie, le VIH est la seule « porte d'entrée pour le plaidoyer LGBT » en précisant qu'il s'agissait néanmoins aussi d'un sujet sensible. Peu d'activistes des droits de l'homme assistent aux conférences données sur le sujet par crainte d'être associés à la communauté LGBT. Par ailleurs, le ministère de la Santé se montre très réticent sur les publications relatives au VIH. Toujours selon la source, les associations qui luttent contre le VIH sont les acteurs les mieux informés car les homosexuels constituent l'un de leurs groupes cibles<sup>88</sup>.

A cet égard, un responsable d'une association dédiée à la lutte contre le sida, cité dans le rapport de mission de l'OFPPA, souligne que les lesbiennes ne fréquentent pas ce type d'ONG<sup>89</sup>.

Cheikh Eteka Traoré a précisé que les associations SOS Pairs éducateurs et AGD ne font pas directement la promotion des droits LGBT et sont axées sur les questions de santé mais que les LGBT sont leurs bénéficiaires et font partie du « staff ». Lors d'un entretien téléphonique réalisé le 19 avril 2023, il affirme que la situation n'a pas changé depuis 2016 ; la seule évolution qu'il observe est l'augmentation des subventions données par les ambassades occidentales aux « groupes LGBT ». Il s'agit de groupes qui font la promotion des droits LGBT mais qui ne sont pas reconnus comme association et qui n'ont donc pas de visibilité. Il cite comme exemple le nom de « Nouakchott Solidarité Association<sup>90</sup> »<sup>91</sup>.

Selon le rapport USDOS : « While organizations that promote the human rights of LGBTQI+ persons were not permitted officially, informal organizations were tolerated when operating discreetly »<sup>92</sup>.

<sup>81</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>82</sup> RFI, 08/12/2021, [url](#)

<sup>83</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>84</sup> ONG AGD [site internet], s.d., [url](#)

<sup>85</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023

<sup>86</sup> Diop A., président de l'AGD, entretien téléphonique, 01/03/2023 ; Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

<sup>87</sup> ACLS [site Internet], s.d., [url](#)

<sup>88</sup> Traoré E. C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016

<sup>89</sup> OFPPA, 06/2014, [url](#)

<sup>90</sup> Nouakchott Solidarité Association [Profil LinkedIn], s.d., [url](#)

<sup>91</sup> Traoré E. C., coordinateur régional Stigmatisation et discrimination pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ONUSIDA, entretien téléphonique, 19/04/2023

<sup>92</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

## 3. Contexte socio-politique

### 3.1. Situation générale du pays

La Mauritanie est une République islamique avec une Constitution fondée sur le droit français et la charia (droit musulman). Le 22 juin 2019, le président Ghazouani a été élu président au suffrage universel pour un mandat de cinq ans<sup>93</sup>. Les observateurs des Nations unies et de l'Union africaine ont estimé que l'élection était relativement libre et équitable<sup>94</sup>. Des élections législatives, régionales et municipales sont prévues en septembre 2023 et la prochaine élection présidentielle aura lieu au mois de juin 2024<sup>95</sup>.

Le procès de l'ancien président Mohamed Abdel Ould Aziz, accusé de plusieurs délits financiers lorsqu'il était chef de l'Etat entre 2008 et 2019, s'est ouvert le 25 janvier 2023<sup>96</sup>.

### 3.2. Position des acteurs politiques

Selon certains interlocuteurs rencontrés lors de la mission de l'OFPRA, la classe politique n'instrumentalise pas la question de l'homosexualité en Mauritanie. Un responsable associatif estime qu'utiliser cette question à des fins politiques, même en la condamnant, constituerait un « suicide politique »<sup>97</sup>.

Les sources consultées pour cette recherche ne rapportent pas, depuis la précédente version de cette recherche en 2016, de prise de position d'acteurs politiques sur le sujet.

### 3.3. Position des acteurs religieux

En janvier 2016, à l'issue de leur congrès annuel qui s'est déroulé à Dakar, les imams et les oulémas du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie, de la Guinée et du Burkina Faso (Ligue islamique des Oulémas) ont pris la décision unanime de lancer une fatwa contre la dépénalisation de l'homosexualité : « L'assemblée générale met en garde contre tout vote allant dans le sens de légaliser l'homosexualité. L'assemblée met aussi en garde contre toute politique allant dans le sens de promouvoir le port vestimentaire des homosexuels [...] »<sup>98</sup>.

Jibril Sy de SOS Pairs Educateurs affirme que la situation des homosexuels en Mauritanie n'est pas du tout comparable à celle de certains pays de la sous-région où des leaders politiques et/ou religieux font des déclarations homophobes à la télévision. Ce n'est pas le cas de la Mauritanie<sup>99</sup>.

<sup>93</sup> Le Figaro, 23/06/2019, [url](#)

<sup>94</sup> USDOS, 12/04/2022, [url](#)

<sup>95</sup> Africa24, 20/02/2023, [url](#) ; Sahara Media, 16/02/2023, [url](#)

<sup>96</sup> Le Monde, 11/04/2023, [url](#)

<sup>97</sup> OFPRA, 06/2014, [url](#)

<sup>98</sup> VoxiGay, 27/01/2016, [url](#) ; Cridem, 26/01/2016, [url](#)

<sup>99</sup> Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023

## Résumé

L'article 308 du Code pénal condamne à la peine de mort les rapports sexuels entre les hommes. S'il s'agit de deux femmes, elles seront punies par la peine prévue à l'article 306, c'est-à-dire trois mois à deux ans d'emprisonnement et une amende. Les relations sexuelles hors mariage relèvent du crime de la Zina et sont constatées, selon l'article 307, soit par l'aveu de l'auteur soit par quatre témoins de l'acte.

Aucune des sources consultées ne rapporte de cas de condamnations judiciaires sur base de l'article 308. Des homosexuels ont déjà été condamnés pour d'autres motifs tels que la prostitution, l'atteinte à la pudeur et aux mœurs islamiques ou l'incitation à la débauche. C'est le cas des huit homosexuels arrêtés en janvier 2020 après la diffusion d'une vidéo les montrant en train de fêter un anniversaire dans un restaurant. Ils ont été condamnés par un tribunal correctionnel à six mois de prison, avec sursis pour sept d'entre eux.

Le racket des homosexuels par les forces de police est une réalité en Mauritanie. Selon une source locale, il ne s'agit pas d'une pratique généralisée et ce sont surtout les étrangers qui en sont victimes.

L'homosexualité n'est pas un sujet public comme c'est le cas de certains pays de la sous-région ; la presse mauritanienne n'en parle pas et les sources consultées ne rapportent pas de prise de position de leaders politiques ou religieux. La prise en charge des homosexuels n'est possible que par le biais des activités menées dans le cadre de la lutte contre le sida. Des groupes de défense des droits des homosexuels existent mais ils ne sont ni reconnus ni visibles.

La situation des femmes lesbiennes n'est pas documentée et selon certaines sources, celles-ci sont « complètement ignorées ».

D'après plusieurs sources, le rejet de la famille constitue la principale crainte des homosexuels en Mauritanie et les conséquences sociales diffèrent en fonction de plusieurs facteurs comme le niveau d'éducation, le réseautage, les ressources financières, la profession, etc. La société mauritanienne est décrite comme étant relativement tolérante sauf à l'égard des personnes qui se comportent de manière « provocante ». Les *gordiguen* (de profession), invités à participer à des fêtes de mariage ou à d'autres fêtes populaires, bénéficient quant à eux d'un statut particulier dans la société.

## Bibliographie

### Contacts directs

Diop A., président de l'Association des gestionnaires pour le développement (AGD), entretien téléphonique, 01/03/2023, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de la source

Mbaye F., présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), courriers électroniques, 19/09/2012, 10/06/2014, [amdh@amdhrim.org](mailto:amdh@amdhrim.org)

Sy J., président de SOS Pairs éducateurs, entretien téléphonique, 21/02/2023, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de la source

Traoré E.C., consultant pour le Fonds mondial, entretien téléphonique, 07/06/2016, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de la source

Traoré E.C., coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), entretien téléphonique, 19/04/2023, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de la source

### Sources écrites et audiovisuelles

Association pour conscience de la lutte contre le VIH/SIDA (ACLS) [site Internet], s.d., <https://a-c-l-s.fr.gd> [consulté le 19/04/2023]

Africa24, *Mauritanie – Elections législatives de mai 2023 : la CENI enregistre plus d'un million d'inscrits sur les listes électorales*, 20/02/2023, <https://africa24tv.com/mauritanie-elections-legislatives-de-mai-2023-la-ceni-enregistre-plus-dun-million-d-inscrits-sur-les-listes-electorales/> [consulté le 19/04/2023]

Association des gestionnaires pour le développement (AGD) [site internet], s.d., <https://ongaqd.org/> [consulté le 19/04/2023]

Aidspan, *La Mauritanie, le fonds mondial et la discrète inclusion des homosexuels dans la réponse au sida*, 05/12/2014, <https://www.aidspan.org/en/c/article/2608> [consulté le 19/04/2023]

AMDH et al., *Rapport alternatif de l'AMDH, ECPM, CECUNLCE et WCADP au Rapport combiné valant XVème, XVIème et XVIIème Rapports périodiques de la République Islamique de Mauritanie, 2018 – 2021 sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples*, 10-11/2022, <https://www.ecpm.org/app/uploads/2022/11/2022-09-CADHP-Rapport-alternatif-Mauritanie.pdf> [consulté le 18/04/2023]

Bellakhdar S., *La prescription de la sexualité en Islam in Topique*, 2008, <https://www.cairn.info/revue-topique-2008-4-page-105.htm> [consulté le 24/04/2023]

Broqua C., *L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique in Politique Africaine*, 05/06/2012, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/intro/126005.pdf> [consulté le 18/04/2023]

Broqua C. et al., *L'asile contre la santé ? Vie et mort des homosexuels sénégalais réfugiés en Mauritanie in L'Année du Maghreb*, 10/06/2021, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/7949> [consulté le 18/04/2023]

Broqua C., *Góor-jigéen : la resignification négative d'une catégorie entre genre et sexualité (Sénégal) in Socio*, 20/12/2017, <http://journals.openedition.org/socio/3063> [consulté le 18/04/2023]

CoinMill.com – Le convertisseur de devises, 14/02/2023, [https://fr.coinmill.com/EUR\\_MRO.html - MRO=60000](https://fr.coinmill.com/EUR_MRO.html - MRO=60000) [consulté le 18/04/2023]

Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), *Rapport de la CNDH sur la mise en œuvre de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le cadre du rapport initial de la Mauritanie devant le Comité des nations unies contre la torture*, 04/2013, [https://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/CNDH\\_Mauritania\\_CAT50.docx](https://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/CNDH_Mauritania_CAT50.docx) [consulté le 18/04/2023]

Constitution de la République islamique de Mauritanie du 20 juillet 1991 (version consolidée de 2017), 2020, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/mr2017.htm> [consulté le 18/04/2023]

DuneVoices via Cridem, *Un silence complice autour de l'homosexualité en Mauritanie*, 19/02/2016, [https://cridem.org/C\\_Info.php?article=680924](https://cridem.org/C_Info.php?article=680924) [consulté le 03/05/2023]

Ensemble contre la peine de mort (ECPM), *République islamique de Mauritanie : peine de mort et conditions de détention et de traitement des condamnés à mort*, 09/2020, <https://www.ecpm.org/republique-islamique-de-mauritanie-peine-de-mort-et-conditions-de-detention-et-de-traitement-des-condamnes-a-mort/> [consulté le 18/04/2023]

Equaldex, *LGBT Rights in Mauritania*, 2023, <https://www.equaldex.com/region/mauritania> [consulté le 18/04/2023]

Ethnographiques.org, *Christophe Broqua*, 27/07/2016, [http://www.ethnographiques.org/Broqua\\_Christophe](http://www.ethnographiques.org/Broqua_Christophe) [consulté le 05/09/2016]

Franceinfo, *Mauritanie : dix jeunes gens en prison après une soirée festive présentée comme « un mariage gay »*, 29/01/2020, [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/mauritanie-dix-jeunes-gens-en-prison-apres-une-soiree-festive-presentee-comme-un-mariage-gay\\_3804235.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/mauritanie-dix-jeunes-gens-en-prison-apres-une-soiree-festive-presentee-comme-un-mariage-gay_3804235.html) [consulté le 19/04/2023]

Freedom House, *Freedom in the world 2022*, 24/02/2022, <https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2022> [consulté le 18/04/2023]

Human Rights Watch (HRW), *Mauritanie : des hommes qui fêtaient un anniversaire ont été condamnés à des peines de prison*, 07/02/2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/02/07/mauritanie-des-hommes-qui-fetaient-un-anniversaire-ont-ete-condamnes-des-peines-de> [consulté le 18/04/2023]

Jeune Afrique, *Code pénal : entre charia et droit moderne*, 02/07/2010, <https://www.jeuneafrique.com/196249/politique/code-p-nal-entre-charia-et-droit-moderne/> [consulté le 18/04/2023]

La Nouvelle Tribune, *Mauritanie : le mariage gay qui fait le buzz*, 20/01/2020, <https://lanouvelletribune.info/2020/01/mauritanie-le-mariage-gay-qui-fait-le-buzz/> [consulté le 18/04/2023]

L'Authentique via Cridem, *Rafles de jeunes homosexuels*, 08/11/2016, [https://cridem.org/C\\_Info.php?article=690702](https://cridem.org/C_Info.php?article=690702) [consulté le 03/05/2023]

Le Calame via Cridem, *Condamnation des homosexuels à des peines de prison*, 31/01/2020, [https://cridem.org/C\\_Info.php?article=732198](https://cridem.org/C_Info.php?article=732198) [consulté le 18/04/2023]

Le Figaro, *Mauritanie : El-Ghazouani élu président avec 52% des voix*, 23/06/2019, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/presidentielle-en-mauritanie-le-candidat-du-pouvoir-elu-avec-52-des-voix-commission-electorale-20190623> [consulté le 18/04/2023]

Le Monde, *Mauritanie : le procès de l'ancien président plonge au cœur des affaires de corruption*, 11/04/2023, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/11/mauritanie-le-proces-de-l-ancien-president-plonge-au-c-ur-des-affaires-de-corruption\\_6169115\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/11/mauritanie-le-proces-de-l-ancien-president-plonge-au-c-ur-des-affaires-de-corruption_6169115_3212.html) [consulté le 18/04/2023]

Nouakchott Solidarité Association [Profil LinkedIn], s.d., <https://www.linkedin.com/in/nouakchott-solidarit%C3%A9-association-864646135/?originalSubdomain=mr> [consulté le 18/04/2023]

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Rapport de mission en République islamique de Mauritanie*, 06/2016, [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_de\\_mission\\_en\\_mauritanie\\_2014.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_en_mauritanie_2014.pdf) [consulté le 18/04/2023]

Ordonnance 83-162 du 09 juillet 1983 portant institution d'un Code Pénal in *Journal Officiel de la République islamique de Mauritanie* n° 608-609, 29/02/1984, <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-1983-penal.pdf> [consulté le 18/04/2023]

Planète Réfugiés - Droits de l'homme (Drici N.), *République islamique de Mauritanie, Peine de mort et conditions de détention et de traitement des condamnés à mort*, 09/2020, [https://worldcoalition.org/wp-content/uploads/2020/09/Peine\\_de\\_mort\\_et\\_conditions\\_d%C3%A9tention\\_et\\_traitement\\_des\\_condamn%C3%A9s\\_mort-Mauritanie-1.pdf](https://worldcoalition.org/wp-content/uploads/2020/09/Peine_de_mort_et_conditions_d%C3%A9tention_et_traitement_des_condamn%C3%A9s_mort-Mauritanie-1.pdf) [consulté le 18/04/2023]

Plateforme ELSA, *Gestionnaires pour le développement (AGD)*, 08/2021, <https://plateforme-elsa.org/structure/association-des-gestionnaires-pour-le-developpement-agd/> [consulté le 18/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Mauritanie: à Nouakchott, des campagnes de dépistage du VIH organisées par des associations (3/4)*, 08/12/2021, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20211207-mauritanie-%C3%A0-nouakchott-des-campagnes-de-d%C3%A9pistage-du-vih-organis%C3%A9es-par-des-associations-3-4> [consulté le 19/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Mauritanie: les ONG agissent auprès des populations clés atteintes du VIH (1/4)*, 06/12/2021, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20211206-mauritanie-les-ong-agissent-aupr%C3%A8s-des-populations-cl%C3%A9s-atteintes-du-vih-1-4> [consulté le 19/04/2023]

Sahara Media, *Sénégal : les prochaines élections présidentielles fixées au 25 février 2024*, 16/02/2023, <https://fr.saharamedias.net/senegal-les-prochaines-elections-presidentielles-fixees-au-25-fevrier-2024/> [consulté le 19/04/2023]

Slate.fr, *Tour du monde de la question homosexuelle en 22 pays gay-friendly et 80 pays homophobes*, 21/06/2015, <http://www.slate.fr/story/103201/tour-du-monde-homo-pays-gay-friendly-homophobes> [consulté le 18/04/2023]

SOS Pairs éducateurs [site Internet], s.d., <https://sospairs.org/> [consulté le 18/04/2023]

Tricoit J-P., *Fiche 36. La loi du Talion in Fiches de Culture juridique. Rappels de cours et exercices corrigés*, 2019, <https://www.cairn.info/fiches-de-culture-juridique--9782340029897-page-235.htm> [consulté le 24/04/2023]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *The protection of lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum-seekers and refugees*, 22/09/2010, <https://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 18/04/2023]

United State Department of State (USDOS), *2021 Country Reports on Human Rights Practices : Mauritania*, 12/04/2022, <https://www.state.gov/reports/2021-country-reports-on-human-rights-practices/mauritania/> [consulté le 18/04/2023]

United State Department of State (USDOS), *2022 Country Reports on Human Rights Practices : Mauritania*, 20/03/2023, <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/mauritania/> [consulté le 18/04/2023]

## Sources consultées

Nouakchott solidarité Association, Association pour conscience de la lutte contre le VIH/SIDA (ACLS)